



Rapport du commissaire aux apports

68 degrés

Société par actions simplifiée à
capital variable

au capital minimum de
340.000 euros

Siège social : 229 rue Saint-Honoré,
75001 PARIS

Société en formation

APPORT EN NATURE A LA SOCIÉTÉ

« 68 degrés »

Société par actions simplifiée à capital variable
au capital minimum de 340.000 euros

Siège social : 229 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS

Société en formation

D'une application de tourisme pour les motards, avec guidage GPS,

Messieurs les associés,

Conformément aux dispositions des articles L. 225-147 et suivants du Code de commerce, nous avons été désignés en qualité de commissaire aux apports par décision unanime des associés en date du 14 octobre 2024. Notre mission consiste à évaluer la régularité et la sincérité des apports en nature effectués dans le cadre de la constitution de la Société 68 degrés

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. Mission confiée et documentation reçue

Nous avons reçu et analysé :

- L'acte d'apport signé par les Apporteurs et la Société Bénéficiaire ;
- Les éléments justificatifs de la propriété et des droits liés au bien apporté ;
- La description de l'application de tourisme pour motards dénommée "68°", ainsi que les documents techniques et commerciaux afférents ;
- Les informations relatives à la répartition des droits entre les Apporteurs ;
- Les méthodes utilisées pour l'évaluation de l'apport.

Notre mission a pour objet de :

1. Vérifier que les apports effectués sont réguliers et conformes aux engagements pris ;
2. Examiner les méthodes d'évaluation utilisées et confirmer que la valeur attribuée aux apports n'est pas surévaluée.
3. Description des apports

Les apports concernent une application de tourisme pour les motards, avec guidage GPS, dénommée "68°", détenue pour moitié par :

- **Monsieur Pascal BOTTET**, demeurant 13 Impasse les Noyers, 01400 Châtillon-sur-Chalaronne ;
- **Monsieur Martin MATIGNON**, demeurant 7 rue Denis Papin, 13160 Châteaurenard.

La valeur de l'application a été fixée à **340.000 €**, répartie comme suit :

- **170.000 €** attribués à Monsieur Pascal BOTTET ;
- **170.000 €** attribués à Monsieur Martin MATIGNON.

3. RÉMUNÉRATION DE L'APPORT

En rémunération de l'Apport évalué à la somme de trois cent quarante mille euros (340.000 €), il sera attribué aux Apporteurs trois mille quatre cents (3.400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, entièrement libérées et attribuées comme suit :

- Mille sept cents (1.700) actions au profit de Monsieur Pascal BOTTET ;
- Mille sept cents (1.700) actions au profit de Monsieur Martin MATIGNON ;

4. - VÉRIFICATION ET APPROBATION DE L'APPORT

L'Apport ne deviendra définitif qu'après la signature des statuts constitutifs de la Société Bénéficiaire, aux termes desquels il sera procédé à l'évaluation définitive de l'Apports en nature au vu du rapport établi par le commissaire aux apports.

Cette signature devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2024 ; à défaut, le présent acte sera considéré comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

5. DÉCLARATIONS FISCALES

5.1 – DROITS D'ENREGISTREMENT

Le présent Apport sera enregistré gratuitement dans les conditions prévues à l'article 810, I du Code général des impôts.

5.2 – IMPOT SUR LE REVENU

Les parties déclarent que la présente opération est susceptible de bénéficier du report d'imposition des plus-values d'apport de titres prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts dans la mesure où cet Apport de titres est réalisé en France, à une société soumise à l'impôt sur les sociétés et que cette société est contrôlée par les Apporteurs.

Cette dernière condition est appréciée à la date de l'Apport, en tenant compte des droits détenus par les Apporteurs à l'issue de l'opération d'Apport.

Le report d'imposition prendra fin et deviendra imposable au titre de l'année en cours de laquelle interviendra l'un des événements décrits à l'article 150-0 B ter précité.

6. METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

L'évaluation du Bien Apporté repose sur les approches suivantes :

- **Analyse des flux financiers futurs** : Estimation des revenus générés par l'application sur la base des prévisions fournies ;
- **Benchmark sectoriel** : Comparaison avec des transactions similaires dans le domaine des applications de guidage GPS et du tourisme motorisé ;
- **Actualisation des flux de trésorerie (méthode DCF)** : L'application a été évaluée en fonction de sa capacité à générer des flux de trésorerie futurs, actualisés à un taux approprié.

Les documents annexés détaillent les hypothèses retenues, les prévisions de revenus et la justification des taux utilisés.

7. OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

Après examen des éléments fournis et vérification des hypothèses utilisées, nous concluons que :

- La propriété des droits sur le bien apporté est attestée pour chaque Apporteur à hauteur de 50 % ;
- Les méthodes d'évaluation appliquées sont appropriées et conformes aux normes en vigueur ;
- La valeur attribuée à l'application, soit **340.000 €**, reflète une estimation réaliste et ne fait apparaître aucune surévaluation.

CONCLUSION :

En application de l'article L. 225-147 du Code de commerce, nous attestons que :

1. Les apports réalisés par Messieurs Pascal BOTTET et Martin MATIGNON sont réguliers et valables ;
2. La valeur retenue pour l'apport, soit **340.000 €**, est juste et ne nécessite aucune révision.

Nous certifions ainsi que la contrepartie accordée sous forme de 3.400 actions de la Société 68°, d'une valeur nominale de 100 € chacune, est équitable.

Fait à Saint Martin de l'If, le 28 novembre 2024

Commissaire aux apports

MO3C

Représenté par Marc-Olivier Caffier
Commissaire aux Comptes

Signé par Marc Caffier
Le 28/11/24

ID: tx_xL0OgKo18WoB

Marc-Olivier Caffier